

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Commandement des écoles
de la gendarmerie nationale

**Décision n° 22961 du 7 mai 2021
portant promotion de sous-officiers de gendarmerie du cadre général
du commandement des écoles de la gendarmerie nationale**

NOR : INTJ2111980S

Le commandant des écoles de la gendarmerie nationale,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;

Vu la décision n° 52634 du 2 décembre 2020 (NOR : INTJ2032376S),

Décide :

Article 1^{er}

L'adjudant-chef dont le nom suit est promu au grade de major le 1^{er} juin 2021 :

Presle	Stéphane	NIGEND : 149 213
---------------	----------	------------------

Article 2

Les adjudants dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant-chef le 1^{er} juin 2021 :

Madrid	Grégory	NIGEND : 171 447
Bussière	Philippe	NIGEND : 156 410

Article 3

Les maréchaux des logis-chefs dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant le 1^{er} juin 2021 :

Godec	Romain	NIGEND : 203 394
Le Gall	Annabelle	NIGEND : 320 785
Gillot	Alexandre	NIGEND : 180 031

Article 4

Le gendarme dont le nom suit est promu au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} juin 2021 :

Calvignac	Yvan	NIGEND : 254 139
------------------	------	------------------

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 7 mai 2021.

*Le général de corps d'armée,
commandant des écoles de la gendarmerie nationale,
T. Morterol*